



dette de 27 ans reconnue par le tribunal + procès verbal de recherche

Par **jplafusee**, le **14/02/2020** à **09:54**

Au secours !!.

De recours en recours sur presque 2 ans et suite à une condamnation par le tribunal d'instance en date du mois de novembre 2019 qui reconnaît à mon tort au vu des articles 1415 et suivants du code de procédure civile la validité d'une dette bancaire à mon nom vieille de 27 ans. Je viens de recevoir un procès verbal de recherche, lettre simple + avis de lettre recommandée* (*que je n'ai pas encore retirée à la poste, dois-je la retirer ???).

Avec mon épouse je suis retraité et bénéficiaire pour le couple de l'ASPA, je suis simple locataire et ne vivons que de nos maigres pensions et je n'ai cependant pas droit à l'aide judiciaire. Je ne possède que quelques biens sans valeurs à part une voiture d'occasion gagée* (*comment la mettre à l'abri d'une saisie ???).

Nous vivons très mal mon épouse et moi-même (cela fait 47 ans que nous sommes unis) cette épreuve qui nous rongent d'angoisse et nous désespèrent de pouvoir vivre sereinement les dernières années de nos vies. Le plus terrible dans cette épreuve c'est ce sentiment d'avoir été grugé de nos droits par cet avocat de la partie adverse* (*huissiers ou société de recouvrement ???) terriblement efficace qui a contredit tout arguments qui auraient été en notre faveur. Quand à l'avocat qui m'a défendu ??? il a rajouté seulement à mon endettement.

Mon épouse est cardiaque et j'ai peur car je la sais terriblement angoissé et nos nuits sont difficiles. Je ne sais pas si je trouverai une oreille attentive mais quelqu'un peut-il m'aider par ne serais-ce que quelques conseils concrets pour nous rassurer quand à la suite à donner à ce cauchemar éveillé ?.

Merci d'avance pour vos conseils avisés. jean pierre